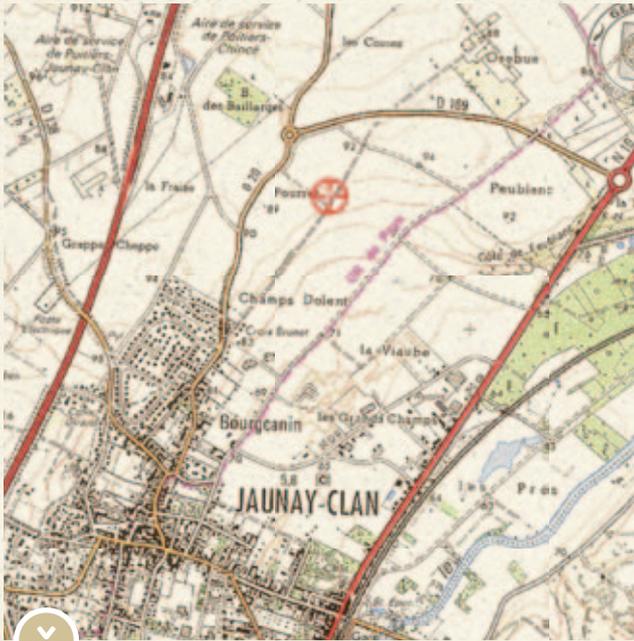


Constructions et souterrains au Pourret

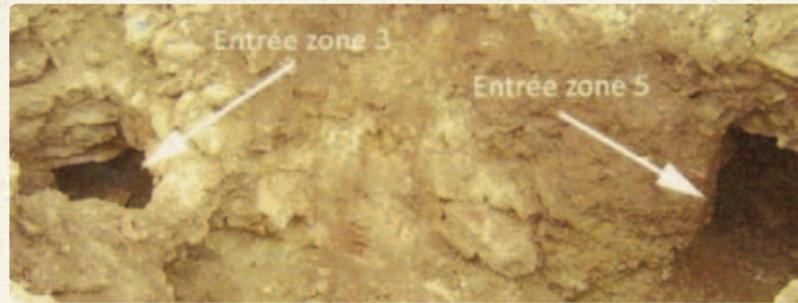


En marge du chemin menant de la route de Parigny au lieu dit « Osebue » en passant par Champs Dolent, quelques traces de civilisation au lieu dit « Le Pourret » ont été mises à jour. Ce chemin, selon le cadastre napoléonien, pourrait être une voie ancienne, voire antique.

Une occupation du Haut Moyen Âge fut dévoilée dont une cavité souterraine et une grande fosse.

Plusieurs hypothèses se présentent pour une interprétation des lieux. Secteur artisanal et/ou habitation ? D'après le mobilier retrouvé, nous pourrions situer cette vie aux environs des IX et X^e siècles.

La partie souterraine reste cependant un mystère. Si elle est en relation avec l'habitation, nous serions en présence d'un refuge. Mais l'entrée étant près de la voie (environ trois mètres) et au même niveau, sa visibilité de la route est évidente et en cas de conflit, seuls des animaux pouvaient y pénétrer. Quant aux humains, ils auraient dû marcher à quatre pattes. Dans cette situation, difficile de tenir une torche.



>> Les concrétions d'argile autour du sol brûlé pourraient faire croire en la présence d'un four à chaux qui, son utilisation terminée, aurait été démonté. Les pierres auraient alors été réutilisées pour la construction d'une habitation. Quelle soit artisanale ou non, une habitation était bien construite en ce lieu. Les trous de poteaux correspondent à un édifice en bois de type cabane, accolé à la maison dont un incendie aurait détruit cet ensemble immobilier.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 20 mai 1811 la commune fit l'acquisition de la maison appelée Abbaye de Fontevault pour y établir une maison de police municipale (dépôt de sureté), une maison commune, une halle et un champ de foire. Cette maison située dans le bourg était constituée de plusieurs bâtiments. (Aujourd'hui la place de la fontaine).

Une lettre du 9 juillet 1812 émanant du Conseiller d'état directeur général de la comptabilité des communes et des hospices, adressée à Monsieur le Baron Mallarmé préfet du département de la Vienne, autorise l'achat pour accueillir de l'héritier « Vion » et moyennant un coût de 7 600 frs et 7 centimes et demi, cette maison.

Entre 1811 et 1817 des marais furent vendus pour payer la dépense. On retrouve cette ordonnance du roi en date du 4 juin 1817 par laquelle Louis, par la grâce de dieu, Roi de France et de Navarre, autorise le maire de la commune de Jaulnais à aliéner au nom de la dite commune, aux enchères publiques, quinze hectares cinquante cinq ares de marais communaux pour une estimation de 4 594 frs.

